



56^e assemblée générale DPI-ONG

Conférence annuelle sur : " Sécurité et dignité humaines : tenir la promesse des Nations - Unies " - 8/10 septembre 2003

L'Union en sa qualité d'ONG qualifiée participait à cette 56^e assemblée générale de l'ONU qui s'est ouverte par un message de M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations-Unies.

" Cette année, la Conférence Département de l'information/ONG a choisi pour thème " la sécurité et la dignité humaines : tenir la promesse des Nations Unies ", en partant du principe qu'ultimement, notre sécurité collective est fondée sur le bien-être de l'individu. Dans le même temps, c'est aussi un rappel poignant du fait que cette sécurité, telle que l'envisage la Charte des Nations Unies, reste illusoire pour des centaines de millions d'habitants de la planète.

" La sécurité pour tous est au cœur des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, que tous les Etats Membres ont acceptée comme étant le plan directeur devant nous aider à bâtir un monde meilleur, au XXI^e siècle. C'est un élément central de la campagne que nous menons pour la vaccination et l'éducation universelles, pour la sécurité alimentaire, un logement adéquat et le plein emploi. C'est un élément fondamental des initiatives lancées par le Conseil de sécurité pour trouver des solutions pacifiques aux tensions et à la violence qui menacent la paix et le développement des Etats et des peuples.

" Pour assurer la sécurité, il faut établir un partenariat dynamique et novateur entre l'ONU, les gouvernements et les acteurs non étatiques. Nous comptons de plus en plus sur la société civile dans cette équation. C'est la raison pour laquelle la Conférence de cette année se concentre sur les nombreuses campagnes menées par la société civile qui donnent l'impulsion aux travaux visant tous les aspects de la sécurité. La Conférence rassemble de nouvelles voix venant du monde entier, allant d'un directeur de lycée en Louisiane à une femme d'affaires au Malawi ; d'un militant des droits en Inde à une psychanalyste à New York; et d'une journaliste de radio au Maroc à un enseignant de la paix en Albanie. De concert avec des experts des Nations Unies, des parlementaires, des dirigeants politiques et d'autres, ils mettent en lumière l'esprit aigu de coopération et la relation en rapide évolution entre l'ONU et la société civile.

" Je rends hommage aux hommes et aux femmes qui vivent suivant leurs idéaux et se vouent à amener une différence réelle et durable dans la vie des gens, apportant ainsi une contribution tangible à la sécurité humaine. Vous êtes le fer de lance du changement

mondial, et vous êtes les partenaires essentiels de l'ONU alors que nous nous préparons à affronter les défis nombreux et divers qui nous attendent. C'est dans cet esprit que je vous souhaite à tous une conférence stimulante et productive. "

La conférence était centrée sur le thème du développement humain pour le siècle à venir. La base de ce thème avait été fixée lors d'une précédente grande conférence dont les principes avaient été adoptés par 149 chefs d'Etat et de gouvernement en l'an 2000. Un exceptionnel élan de solidarité s'était manifesté à cette occasion par la proclamation du désir d'aborder les grands problèmes mondiaux dont celui d'éradiquer l'extrême pauvreté.

Aujourd'hui, on s'inquiète que le monde du Nouveau Millénaire puisse se détourner de cet état d'esprit. Ces circonstances obligent les Nations Unies à consacrer une partie des faibles ressources dont elles disposent pour faire face aux catastrophes humaines.

La 56^e conférence annuelle a été l'occasion de réaffirmer les engagements de l'an 2000 aux côtés des membres de la société civile et de rappeler qu'aujourd'hui plus d'un mille de personnes soit près de 20 % de la population mondiale vivent dans la pauvreté absolue.

Pour surmonter de telles situations il faut, selon l'ONU, examiner la question de la sécurité humaine sous l'angle des droits universels de la personne humaine. Pour se faire la Conférence a réuni des psychologues, des enseignants, des responsables politiques et autres acteurs...

Nous sommes toujours étonnés lorsqu'on s'intéresse à l'ONU du peu de crédit apporté aux juristes. Ceux-ci sont quasiment inexistantes des conférences thématiques, alors même qu'on ne parle que de droit !

Cette conception frise le mépris et nous maintenons nos critiques à cet égard, d'autant que nous entretenons la conviction qu'on ne légifèrera pas de façon efficace sur le plan international sans l'apport des juristes.

Il n'empêche qu'une fois encore plus de 2000 organisations se pressaient dans l'enceinte aux murs de verre pour assister aux différentes séances.

Rappelons que l'UIHJ est membre non gouvernemental de l'ONU.

56th DPI/NGO Annual Conference

Annual conference on:

"Human Security and Dignity: Fulfilling the Promise of the United Nations" 8-10 September 2003

The Union, in its capacity as qualified NGO, attended this 56th annual conference of the UN, which opened with a message from Mr Kofi Annan, Secretary-General of the United Nations.



"This year's DPI/NGO Conference, " Human Security and Dignity: Fulfilling the Promise of the United Nations ", draws on the premise that collective security is ultimately founded on the well-being of the individual. At the same time, it is a poignant reminder that such security, as called for in the United Nations Charter, remains elusive for hundreds of millions of people around the world.

"Universal human security is at the heart of the Millennium Development Goals, embraced by all Member States as a blueprint for building a better world in the twenty-first century. It is central to our campaigns for universal immunization and education, food security, adequate housing and full employment. It is fundamental to Security Council initiatives for peaceful solutions to tensions and violence that threaten the peace and development of States and peoples.

"Achieving human security requires a dynamic, innovative partnership among the United Nations, Governments and non-State actors. We rely increasingly on civil society in that equation. That is why this year's Conference focuses on the many civil society campaigns that energize the work for every aspect of human security. The Conference brings together new voices from around the world, ranging from o high school principal in Louisiana to a businesswoman in Malawi; from o rights activist in India to a psychoanalyst in New York; and from a radio journalist in Morocco to a peace educator in Albania. Together with UN experts, parliamentarians, world leaders and others, they

highlight the keen spirit of cooperation and the rapidly evolving relationship between the United Nations and civil society.

"I salute the men and women who live by their ideals and dedicate themselves to making a true, lasting difference in people's lives, thus making a tangible contribution to human security. You are at the forefront of global change, and you are key partners of the United Nations as we prepare for the many and diverse challenges ahead. In that spirit, I wish you all a stimulating and productive Conference.

Central to the conference was the theme of human development for the next century. The outline of this theme had been decided at an earlier conference, with 149 Heads of State and Government adopting the proposed goals in the year 2000. An exceptional wave of solidarity was demonstrated in the declaration of a common desire to address the major global problems, including the eradication of extreme poverty.

Today, we worry that the people of the New Millennium could steer off track from this spirit of cooperation. With this concern in mind, the United Nations must divert a portion of its scarce resources to coping with humanitarian disasters.

The 56th Annual Conference has provided an opportunity for civil society to reassert those commitments made in the year 2000 and to reflect that today over one billion people - around 20% of the global population - live in absolute poverty.



Rencontre avec Process Forwarding International (PFI)

Le jeudi 4 septembre 2003, une délégation mixte UIHJ-NAPPS s'est rendue au siège de la société PFI à Seattle.

Délégation UIHJ

- Jacques Isnard
- LeoNetten
- André Mathieu

PFI est l'organisme américain qui a été déclaré adjudicataire du marché fédéral de la signification aux Etats-Unis. Son statut au plan international est celui de délégataire de l'autorité centrale. A ce titre PFI est la seule entité apte, sur le sol des USA, à réceptionner et faire signifier les actes en provenance de l'étranger.

PFI est une filiale d'une importante société de process-serveurs dénommée ABC. Elle réunit cinq bureaux et compte 300 employés. Une douzaine seulement sont affectés au service " abroad " c'est à dire à celui de la signification des actes étrangers. C'est dire si le volume d'affaires engendré par l'activité internationale, est somme toute, assez réduit. La société est présidée par Andy Carrigan.

Volume et centre d'activité

PFI reçoit en moyenne 700 actes à signifier chaque mois (770 en juin).

Ces actes proviennent essentiellement d'Europe, soit par ordre d'importance :

- Allemagne
- France
- Italie

Certains états européens sont quasiment inconnus (Finlande - Danemark..).

Aucun acte n'est jamais parvenu d'Afrique. Néanmoins l'activité est en perpétuelle croissance.

Les perspectives de développement reposent sur un objectif de 5 000 actes /mois dans les deux années à venir.

Méthode de travail - difficultés rencontrées

Dès réception des actes ceux-ci sont acheminés vers un service qui est chargé de les distribuer à travers le territoire. Une difficulté, dès cet instant, apparaît avec le problème de l'écriture. En effet, certains bordereaux -particulièrement en France et en Italie (voir annexe) sont remplis à la main et sont quasiment illisibles.

Par ailleurs les bordereaux d'envoi ne comportent généralement aucune adresse Email de sorte qu'il est impossible de correspondre avec le requérant, ce qui permettrait pourtant de résoudre directement et rapidement un grand nombre de problèmes.

Adresses

Selon l'estimation de PFI 30 % des adresses portées sur les actes sont fausses, incomplètes et impossibles à retrouver. Là encore la communication par Email serait souhaitée pour tenter de résoudre directement les difficultés.

Recherches

Lorsqu'un acte présente des difficultés au niveau de

Délégation NAPPS

- Sue Collins
- Alan Crowe

l'adresse, PFI effectue des recherches sommaires. En cas d'insuccès l'acte est retourné. Néanmoins, après accord préalable PFI peut procéder aux recherches moyennant un coût de 150 \$ minimum.

Le taux de succès dans les recherches est maximum (90 % à 100 %) si le demandeur assure la charge financière de recherches approfondies.

Significations

Les actes reçus sont ventilés vers les correspondants compétents dès réception des documents et des frais (dans les 48 heures maximum).

Le process server compétent qui reçoit l'acte doit signifier à personne. A ce titre, il n'est pas rare qu'une simple signification entraîne 5 voire 6 passages. Si malgré de telles diligences il n'a pas été possible de signifier l'acte à personne et, sur explications motivées cet acte est délivré suivant une formule de substitution propre à la procédure de chaque état.

Frais

La coordination entre l'envoi de documents et l'envoi des fonds pour paiement des frais, n'est pas toujours bien synchronisée si bien que des paiements " dorment " en comptabilité à défaut de pouvoir être affectés.

L'origine de ce dysfonctionnement vient là encore des difficultés à identifier les paiements souvent libellés à la main et impossible à lire. L'Allemagne et la France sont les principales sources d'obstacles.

Toute demande non accompagnée du paiement est retournée.

Signification électronique

PFI est hostile à la signification électronique. Lorsqu'on parle des projets en cours (ONU/Conférence de La Haye sur la signification électronique) le directoire pense que cette question n'intéresse que modérément les autorités américaines, surtout si l'on considère que cette activité ne les concerne plus.

Vœux

PFI souhaite :

- voir se développer la transmission électronique inexistante aujourd'hui.

- Voir instaurer un régime permettant la transmission directe sans passer par les autorités du pays d'origine (efficacité accrue).

- A terme l'idéal serait de créer une autorité centrale européenne communiquant avec l'unité centrale américaine, ceci permettrait de réduire le coût des frais de gestion et de banque, de baisser les prix des actes et d'instaurer un véritable instrument -transcontinental particulièrement attractif et compétitif face aux autres modes de transmission ou de signification.

L'UIHJ a indiqué qu'elle allait soumettre l'idée aux Européens et lancer une grande réflexion sur ce sujet.





Meeting with Process Forwarding International (PFI)

On Thursday, 4 September 2003, a mixed UIHJ-NAPPS delegation assembled at the Process Forwarding International headquarters in Seattle.

UIHJ Delegation

- Jacques Isnard
- Leo Netten
- André Mathieu

NAPPS Delegation

- Sue Collins
- Alan Crowe

PFI is an American company that successfully bid for the federal market of process service in the United States.

Its international status is to act on behalf of the US Central Authority. In this respect, PFI is the only competent entity, on US soil, to perform the duties of processing and serving judicial documents from foreign countries.

PFI is a subsidiary of a large process server company called ABC. It owns five offices and employs 300 staff. Only a dozen staff is assigned to the "abroad" department, namely the department for formal service of process on foreign judicial documents. This demonstrates that the volume of business generated by international activity is actually on quite a small scale.

The company president is Andy Carrigan.

Volume and core activity

PFI receives an average of 700 judicial documents for process service every month (770 in June).

These documents are mainly from Europe, in order of magnitude:

- Germany
- France
- Italy

Some European states are scarcely acknowledged (Finland, Denmark, etc.).

No documents have ever come from Africa. Activity in Africa is nonetheless in a state of perpetual growth.

Development prospects are based on an objective of 5,000 judicial documents per month over the next two years.

Working method - problems encountered

Upon receipt, judicial documents are forwarded to a department responsible for distributing them throughout the territory. One difficulty that presents itself at this early stage is that of writing. Indeed, some consignment notes - notably for France and Italy (see appendix) are filled in by hand and are virtually illegible.

Furthermore, the consignment notes do not usually include an email address, and it is therefore impossible to correspond with the applicant, which, moreover, would allow for direct and rapid resolution of a great number of problems.

Addresses

According to a PFI estimate, 30% of addresses that appear on legal documents are false, incomplete, or untraceable. Here again, communication by email would be beneficial in order to try and resolve difficulties directly.

Searches

When a legal document presents difficulties with regard to

the address, PFI carries out a basic search. If Unsuccessful, the document is returned. Nevertheless, subject to prior authorisation, PFI can carry out further searches in return for a minimum fee of \$150.

The success rate of searches is highest (90-100%) where the applicant bears the financial cost of an in-depth search.

Service of process

The judicial documents received are forwarded to the correspondents concerned upon receipt of both the documents and the fees (within 48 hours at the most).

The relevant process server that receives the judicial document must serve process personally. In this respect, it is not unusual for a straightforward service of process to be passed 5 or even 6 times. If, despite such diligence, it has not been possible to serve process personally, and if justified, this document is delivered using a State-specific substitution formula.

Fees

The coordination between sending documents and sending funds for payment of fees is not always very well synchronised, with the effect that payments lie dormant in accounts while they remain unallocated.

This dysfunctional situation is again caused by difficulties in identifying payments that are often made out by hand and impossible to read. Germany and France are the main source of such obstacles.

Any applications that are not accompanied by the relevant payment are returned.

Electronic service of documents

PFI is opposed to electronic service of process. When current projects come under discussion (UN/Hague Conference on electronic service of process), the board considers that this issue is only of vague interest to the American authorities, especially given that this activity no longer concerns them.

Wishes

PFI wishes:

- for the development of electronic transmission that is non-existent today.
- for the introduction of a regime that enables direct transmission without going via the authorities of the originating country (increased efficiency).
- In the long run, the ideal situation would be to create a central European authority that would communicate directly with the central American entity, thereby making it possible to reduce the cost of processing fees and bank charges, to lower the price of judicial documents and to introduce a formalised transcontinental instrument that would be especially attractive and competitive compared to other methods of transmission or of service of process.

The UIHJ stated that it was intending to submit this idea in Europe and to generate wide reflection on this theme.



Rencontre avec le président de l'American Law Institute

Une délégation de l'Union a rencontré à l'Ecole de droit de Philadelphie le 9 septembre 2003 le professeur Geoffrey C. Hazard Jr., président de l'American Law Institute.

Il a été exposé l'historique de l'Union, son organisation et son action : la promotion de la profession d'huissier de justice, c'est-à-dire une profession à caractère international fondée sur un principe d'indépendance, une profession qui se dresse contre la justice privée parallèle, faite de concession, d'arbitrage et où le plus faible finit toujours par être phagocyté par le plus fort (survival of the fittest).

Cette rencontre a permis d'expliquer que l'Union organise à cet égard des rencontres interprofessionnelles entre praticiens et universitaires, qu'elle multiplie à travers le monde les séminaires, colloques, rencontres de spécialistes, d'experts et de représentants des organisations d'huissiers de justice.

L'activité de l'American Law Institute et d'Unidroit a été évoquée et le professeur Hazard a fait état des travaux réalisés conjointement. Il a admis qu'il avait été éludée la question de la recherche de solutions pratiques pour l'harmonisation d'un droit mondial de procédure concernant l'exécution et la signification (d'un acte introductif).

Le professeur Hazard s'est déclaré très intéressé par le projet de l'UIHJ d'organisation d'un séminaire aux Etats Unis avec les différents acteurs universitaires et praticiens et prêt à aider l'Union. Il s'est dit passionné par le sujet.

Selon le professeur Hazard, il faut d'abord développer les principes de standards comme prescrit dans le livre vert du Conseil de l'Europe, concernant l'exécution et le statut d'huissier de justice " européen ". Pour l'Amérique il faut se concentrer sur les fonctions.

Le fait que l'Union regroupe beaucoup de membres en Afrique est considéré comme très positif parce qu'il n'existe que peu d'organisations judiciaires en Afrique ayant des liens avec l'Amérique.

Tous les séminaires et rencontres devraient tourner autour de

- La formulation de standards en matière de procédure et d'exécution
- La formation des officiers judiciaires

Le président Isnard a remis une note de présentation sur les futures rencontres.

Toute la délégation de l'Union a considérée cette rencontre avec le professeur Hazard comme très positive



Meeting with the president of the American Law Institute

As arranged, the Union delegation presented itself at the Philadelphia Law School on 9 September 2003 at 10.00 a.m. in order to meet with Professor Geoffrey C. Hazard Jr.

We presented the Union's background, its organisation and its core activity of promoting the profession of bailiffs. In other words, an international profession centred on independence, a profession that avoids the formation of a kind of parallel, private justice system born of concessions, arbitration and where the weakest always end up being phagocytosed by the strongest (survival of the fittest).

We explained that, in keeping with this theme, the Union organises interprofessional meetings between practitioners and academics, and that the Union is expanding across the world through seminars, symposia, meetings with specialists, experts and representatives from bailiff organisations.

We spoke of the work carried out by the American Law Institute and by Unidroit, and Professor Hazard conceded that they had eluded the issue of finding practical solutions for the harmonisation of a global procedural law with regard to administration and to service of legal process.

Professor Hazard stated his keen interest in our project to organise a seminar with the various academics and practitioners and is willing to assist us. He had been thinking of retiring soon, but he said he was so impassioned by the subject that his retirement could be put off.

According to Professor Hazard, it would first be necessary to develop standards principles as prescribed in the Council of Europe green paper, with regard to administration and the status of "European" bailiff. For America, it would be necessary to concentrate on functional roles.

The fact that the Union knows many members in Africa is considered very positive because there are not many judicial organisations in Africa that have ties with America.

All the seminars and meetings should focus on:

- formulation of standards
- education of officials

President Isnard has issued an introductory note for future meetings.

The entire Union delegation considered this meeting with Professor Hazard to be very positive.



Conférence des présidents des chambres nationales d'Afrique de la Zone OHADA à Dakar le 17 octobre 2003

L'Afrique s'agite... Animés par le courant des réformes qui touche tout à la fois le domaine du statut, des tarifs et celui des règles de procédure... Dynamisés par le congrès de Tunis, les présidents des chambres nationales africaines (ou ordres, ou associations) se montrent toujours plus avides d'informations et de progrès.

Il n'est pas superflu de rappeler qu'excepté quelques Etats d'Afrique centrale, toutes les organisations africaines comptent des huissiers de justice libéraux dont le statut est calqué sur le modèle français.

Cette situation est relativement récente, car voilà sept ans, lorsque fut organisée à Dakar pour la zone centrale et occidentale de l'Afrique, le premier rassemblement des délégations géographiquement intéressées, l'état des lieux alors dressé était assez affligeant car la profession, très hétérogène, comptait des agents d'exécution issus de milieux parfois différents (fonctionnaires, greffiers, gendarmes).

Les textes statutaires étaient très souvent embryonnaires, certains remontant à l'époque coloniale.

Dakar en avril 1996 fut un véritable électrochoc qui vint cimenter la fibre corporative. Depuis lors, malgré les écueils, les divergences et les contingences de politique nationale ou professionnelle, les huissiers de justice africains ont fait preuve de beaucoup de détermination.

C'est, dans la perspective de renforcer encore davantage les liens, qu'en réplique à la formule adoptée pour les chambres nationales des Etats de l'Union européenne, une première conférence des présidents s'est tenue à Dakar le 17 octobre dernier.

Y participaient les délégations de la zone OHADA. L'ordre du jour prévoyait une analyse exhaustive de l'organisation de l'UIHJ dans la région et un examen du rôle du secrétaire permanent, Me Honoré Aggrey de Côte d'Ivoire.

Les événements politiques, les difficultés de communication, les moyens financiers, sont autant de facteurs qui freinent les ambitions de nos confrères africains.



Yacine Sene, vice-présidente de l'UIHJ
Vice-president of UIHJ

Néanmoins, et même si la situation ne saurait être présentée comme idyllique, il est indiscutable, qu'au fil des ans, les actions menées par les huissiers de justice sont germes de progrès et d'espoir.

Le domaine fondamental, carrefour de toutes les préoccupations, est celui de la formation. A cet égard, la conférence a mis en exergue l'apport considérable que constitue l'UFOHJA dont le fonctionnement à parité entre l'UIHJ, l'ENP de Paris et les chambres nationales africaines est un exemple de coopération internationale.

Treize séminaires se déclinant sur des thèmes classiques inspirés des actes uniformes de l'OHADA, la déontologie, les statuts etc. ont été réalisés dans dix pays différents.

Plusieurs centaines de nos confrères ont déjà bénéficié des avantages fournis par cet organisme.

Des dispositions ont été adoptées pour renforcer l'activité de l'UFOHJA au sein des chambres nationales et pour accentuer l'information auprès de ceux de nos confrères les plus défavorisés sur le plan géographique.

Le rôle du secrétaire permanent a été redéfini. Chacun a mis en relief l'importance de ce poste semé d'embûches. La conférence a renouvelé à l'unanimité sa confiance à Me Aggrey qui a été chargé, en outre, de propager l'influence de l'Union dans d'autres pays non encore adhérents à notre organisation.



Le Sénégal en chiffres

Population : environ 10 millions d'habitants
Superficie : 196 722 Km²
Régime politique : république
Capitale : Dakar (2 200 000 habitants)
Langue officielle : français
Monnaie : Franc CFA (1000 francs CFA = 0.15 euros)





Conference of the chairmen of the African national chambers in the OHADA zone in Dakar on October 17, 2003.

Africa is restless... Stirred up by the reforms affecting status, pricing and rules of procedure... Dynamised by the Tunis Conference, the chairmen of the African national chambers (or orders, or associations) are increasingly avid for information and progress.

It is not superfluous to recall that apart from some States in Central Africa, all the Africa organisations have liberal bailiffs whose status is based on the French model.

This situation is relatively recent, because seven years ago, when the first assembly of the delegations geographically concerned was organised in Dakar for central and western Africa, the inventory drawn up was quite distressing because the profession, very heterogeneous, had enforcement agents from sometimes different environments (civil servants, registrars, police).

The texts on statutes were often embryonic, some going back to the colonial era.

Dakar in April 1996 was a real electro-shock which cemented the corporate fibre .Since then, despite the reefs, the divergences of national or professional policy, African bailiffs have shown considerable determination.

It is with a view to further strengthening the links that in response to the formula adopted for the national chambers of European Union states, an initial conference of chairmen was held in Dakar on October 17.

The delegations from the OHADA zone participated in it. The agenda provided for an exhaustive analysis of the organisation of the UIHJ in the region, and an examination of the role of the permanent secretary, Honoré Aggrey of the Ivory Coast.

Political events, communication difficulties and financial resources are all factors which hinder the ambitions of our African colleagues.

Nevertheless, even if the situation cannot be presented as idyllic, it is undeniable that over the years the actions carried



Moussa Saar, General secretary of the National order of bailiffs of Senegal - Secrétaire général de l'Ordre national des huissiers de justice du Sénégal

out by the bailiffs are seeds of progress and hope. The essential field, the meeting point of all concerns, is training. In this regard, the conference brought out the considerable contribution of the UFOHJA whose operation at parity between the UIHJ, the ENP of Paris and the African national chambers is an example of international cooperation. Thirteen seminars on classic themes inspired by the uniform acts of the OHADA, ethics, status, etc, have been held in ten different countries.

Several hundred of our colleagues have already benefited from the advantages provided by this organisation.

Provisions have been adopted to strengthen the activity of the UFOJHA within national chambers and increase information to those of our colleagues most disadvantaged on the geographical level.

The role of the permanent secretary has been redefined. Everyone brought out the importance of this position, fraught with traps. The conference unanimously renewed its confidence in Me Aggrey, who was also given responsibility for extending the influence of the Union to other countries which are not yet members of our organisation.

Senegal in figures

- Population: around 10 million inhabitants
- Surface area: 196 722 Km²
- Political regime: republic
- Capital: Dakar (2 200 000 inhabitants)
- Official language: French
- Currency: CFA Francs (1000 CFA francs = 0.15 euros)





L'UFOHJA poursuit ses missions de formation en Afrique

Du 10 au 12 septembre 2003 s'est tenu à Ouagadougou (Burkina Faso) un séminaire de formation avec le programme d'appuis à la consolidation démocratique, l'Etat de droit et la bonne gouvernance (PADEG), la Chambre nationale des huissiers de justice du Burkina Faso et l'Ecole nationale de procédure française.



Emmanuel Minoungou, membre de l'UIHJ
Member of UIHJ

Lancée à l'initiative des huissiers de justice burkinabais, cette formation qui s'est déroulée dans les locaux de l'Ecole nationale d'administration et de la magistrature - ENAM - a connu un franc succès et a été suivie par l'ensemble des huissiers de justice du pays mais également par des représentants de services contentieux des banques et des avocats.

Le titre principal de ces journées était "La reconnaissance de la profession d'huissier de justice". Cette formation a été l'objet pour nos confrères du Burkina Faso de favoriser l'élargissement du champ de connaissance de leurs obligations légales professionnelles, de manière à leur permettre d'intégrer les règles de conduite qu'encadre l'exercice de la profession dans cette partie de l'Afrique.

C'est pourquoi les thèmes suivants ont été développés :

- la déontologie, la discipline et la responsabilité des huissiers de justice
- le recouvrement amiable et judiciaire
- les difficultés d'exécution, notamment les rapports entre les huissiers de justice et les représentants de la force publique
- les sûretés

L'équipe pédagogique était constituée de Mes Rose-Marie Bruno, Anne Kerisit et Claudine Mogni (Bénin), experts UFOHJA mais également de deux brillants confrères locaux Mes Bogoré Zongo et Sanou. En marge de ce séminaire la délégation UFOHJA conduite par Me Jean-Paul Spinelli, membre du bureau exécutif de l'Union Internationale a rencontré les représentants de PADEG, MM. Meyer et Ouedraogo

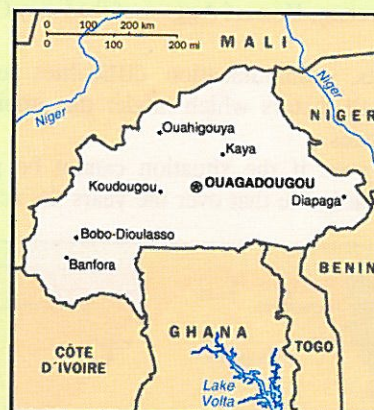
afin de définir avec eux les besoins en terme de formation et établir un calendrier pluriannuel qui intégrera non seulement différents thèmes liés à l'activité habituelle des huissiers de justice mais également des sujets portant sur le droit substantiel.

En fin de séminaire une délégation s'est rendue au ministère de la justice où elle a été reçue par M. Timothée Traoré, ministre de la justice, lequel s'est félicité de l'initiative prise par la chambre nationale du Burkina Faso de recevoir une formation afin d'améliorer les connaissances, les compétences qui valoriseront le niveau des huissiers de justice.

Une assistance technique a également été apportée à nos confrères burkinabais dans l'élaboration de leur statut lequel est sur le point d'être adopté par leur autorité de tutelle.

Un séminaire parfaitement réussi où la participation a été particulièrement soutenue et au cours duquel ont été présentés des thèmes avec un appui documentaire adapté qui ont permis aux huissiers de justice du Burkina Faso de se familiariser encore avec les actes uniformes de l'OHADA. C'est aussi pour cette raison que l'UFOHJA est particulièrement précieuse dans cette partie du continent africain.

Le Burkina Faso en chiffres



Population : 11.9 millions d'habitants
Superficie : 274 200 Km²
Régime politique : république
Capitale : Ouagadougou (960 000 habitants)
Langue officielle : français
Monnaie : Franc CFA





The UFOHJA is continuing its training assignments in Africa

A training seminar was held between 10 and 12 September 2003 in Ouagadougou (Burkina Faso) in association with the democratic consolidation support programme, the rule of law and correct governance (PADEG), the national chamber of bailiffs in Burkina Faso and the French National School of Procedure.

This training programme, which was held on the premises of the national administration and magistrate's college (ENAM) and was launched at the initiative of the bailiffs of Burkina Faso, was a great success. It was followed by all the bailiffs in the country as well as representatives of legal departments of banks and lawyers.

The main subject dealt with on this occasion was "The recognition of the bailiff's profession". This training gave our colleagues in Burkina Faso an opportunity to develop their knowledge in terms of their professional legal obligations to enable them to integrate the operating rules governing the profession in this part of Africa.

The following themes were therefore examined:

- Professional ethics, discipline and responsibility concerning bailiffs
- amicable and judicial debt recovery
- enforcement difficulties, particularly in relationships between bailiffs and representatives of the public authorities
- securities

The training team was made up of Ms Rose-Marie Bruno, Ms Anne Kerisit, Ms Claudine Mogni (Benin), UFOHJA experts, and two brilliant local colleagues, Mr Bogoré Zongo and Mr Sanou.

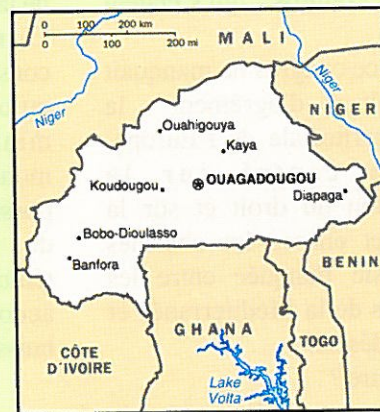
In parallel with this seminar, the UFOHJA delegation, led by Mr Jean-Paul Spinelli, a member of the executive committee of the UIHJ, met the PADEG representatives, Mr Meyer and Mr Ouedraogo to define the training requirements and establish a schedule spanning several years including the different themes linked to the bailiff's normal activities as well as subjects relating to substantive law.

At the end of the seminar, a delegation visited the justice department and was welcomed by Mr Timothée Traoré, minister of justice, who congratulated the initiative of the national chamber of Burkina Faso on the organisation of a training course intended to improve the knowledge and skills which enhance the bailiff's profession.

Technical assistance was also provided to our colleagues in Burkina Faso for the development of their status which is about to be adopted by their supervisory authorities.

The seminar was extremely successful and enjoyed a particularly high level of participation. The subjects presented were backed up by the appropriate documentary evidence which enabled the bailiffs of Burkina Faso to familiarise themselves with the standard OHADA documents. This also explains why the UFOHJA is particularly valuable in this part of the African continent.

Burkina Faso in figures



Population: 11.9 million inhabitants
 Surface area: 274 200 Km²
 Political regime: republic
 Capital: Ouagadougou (960 000 inhabitants)
 Official language: French
 Currency: CFA Francs



Cérémonie solennelle d'ouverture

Chaque congrès revêt une empreinte particulière. Celui de Tunis restera marqué par trois traits essentiels.

- l'incertitude, avant l'ouverture, liée à la crise politique internationale (guerre en Irak et menaces sanitaires (Sras)

- les travaux, avec la conférence internationale

- l'accueil exceptionnel réservé par nos confrères tunisiens.

Jamais organisateurs n'auront connu pareille angoisse. Ballottés entre guerre et épidémie, il leur aura fallu beaucoup de persuasion pour convaincre 38 délégations et 500 congressistes de venir à Tunis. On ne sait d'ailleurs pourquoi, mais, dans les jours qui ont précédé l'ouverture solennelle un climat de psychose, alimenté par des informations alarmistes, totalement infondées, pesait lourdement sur l'ambiance générale.

A telle enseigne que l'on ne savait plus à l'entame de la séance inaugurale s'il convenait de féliciter les " courageux " participants ou blâmer les " craintifs " qui s'étaient dérobés.

Et pourtant ce congrès ne manquait pas d'intérêt et d'agrément : la proximité territoriale de l'Europe, le thème centré sur la mondialisation du droit et sur la profession et encore les charmes d'une Tunisie flanquée entre les doux rivages de la Méditerranée et les oasis du désert.

Mais qu'y faire ?

En France, en Allemagne, la rumeur s'amplifiait selon laquelle le congrès n'aurait pas lieu... Les délégations de Slovaquie et la République Tchèque renonçaient à leur participation en raison des risques d'attentats ou de Strass.

Finalement, après une allocution de bienvenue, pleine de chaleur et d'amitié de Me Mourad Skander, président de l'Ordre national des

huissiers de justice de Tunisie, M. Bechir Tekkari, ministre de la Justice et des Droits de l'homme de Tunisie ouvrait solennellement le 18e congrès.

M. Tekkari, développait, dans son allocution l'action menée par le gouvernement en faveur de la profession d'huissier de justice et du droit judiciaire et se félicitait des structures mises en place. Il saluait le président Skander et les huissiers de justice tunisiens pour leur réceptivité à répondre aux sollicitations lancées par les organismes internationaux. Ainsi l'Ordre tunisien a été l'un des premiers, parmi le monde africain et arabe, à devenir membre de l'UIHJ.

M. Tekkari, faisant allusion à la Convention de La Haye de 1965, indiquait que l'adhésion de la Tunisie à cet acte faisait actuellement l'objet d'un examen de la part du gouvernement.

Concluant par quelques considérations sur les perspectives qu'offrait la mondialisation, le ministre affirmait que " la mondialisation du droit semble possible et facile à réaliser du point de vue théorique, comme en témoigne la signature de divers accords ", et s'agissant des huissiers de justice il clôturait son



Le président Isnard durant son intervention.

President Isnard during his introductory speech.

discours en soulignant combien l'action visant à promouvoir la profession d'huissier de justice, à coordonner et rapprocher les positions et les opinions pour la formation et l'habilitation, " constitue un moyen permettant d'atteindre ces objectifs liées au droit, qui représente ce que l'homme a réalisé de plus noble et de plus évolué à travers les civilisations ".

Le président Isnard dans son discours devait évoquer la situation internationale et le conflit en Irak pour fustiger l'échec de la



*Remise de cadeau par le président Isnard à M. Tekkari
A gift from UIHJ to Mr Tekkari*

diplomatie " dans une conception simpliste on pourrait dire que la guerre est la sanction de l'échec diplomatique, comme l'exécution forcée illustre les revers de l'exécution volontaire ". Il mettait en parallèle les grandes organisations mondiales politiques (Société des Nations, ONU) et économique (OMC) pour dénoncer la discrétion des organisations de juristes et inciter ces derniers à affirmer leur influence. A cet égard la globalisation, phénomène d'origine économique ouvre des perspectives intéressantes dès l'instant où se pose la question de son encadrement notamment par la mondialisation du droit.

Ainsi par la mondialisation du droit, il serait possible de maîtriser les effets de la " globalisation ".

Le président insistait sur l'intérêt de la conférence internationale sur la globalisation et la mondialisation du droit inscrite au programme des

deux journées avec la participation des organisations et des experts parmi les plus représentatifs du monde judiciaire.

Il adressait tous ses encouragements aux animateurs et rapporteurs des différents ateliers, saluait chaleureusement les " intrépides " congressistes qui avaient bravé les écueils et complimentait vivement les organisateurs : l'Ordre National des Huissiers de Justice tunisien et son président Me Mourad Skander, Me Yacine Sene, présidente du congrès, Me Roderick Macpherson, rapporteur général ainsi que le secrétariat de l'UIHJ, Me Duperray et Mme Lozano.

Il concluait en formulant le souhait que ce congrès contribue très modestement à l'éclosion d'un vrai espace de justice universel et adressait un hommage remarqué au président de la République tunisienne pour l'attention



Mourad Skander, durant son discours
Mourad Skander, during his speech

particulière qu'il avait bien voulu accorder à ce grand rassemblement. Les plus hautes autorités judiciaires du pays, ainsi que les ambassadeurs de Roumanie et d'Afrique du sud qui assistaient à cette cérémonie solennelle d'ouverture étaient ensuite conviés, en présence de M. Tekkari, à se retrouver au salon d'honneur pour un échange convivial de souvenirs.

Formal opening ceremony



Each congress leaves its own particular impression. The Tunisian congress stood out because of three main features.

the theme centred around the - uncertainty, prior to the opening, relating to the international political crisis (war in Iraq and health threats (SARS)

- the work, with the International Conference

- the outstanding welcome reserved by our Tunisian colleagues.

Never have organisers been so anxious. Tossed around by wars and epidemics, it needed a great deal of persuasion to convince the 38 delegations and 500 participants in the congress to come to Tunis. We don't know why, but, during the days leading up to the formal

*Bechir Tekkari,
Minister of Justice
and Human rights,
during his allocution
ministre de la Justice et
des Droits de l'homme
de Tunisie, durant son
allocution*



opening, a climate of psychosis, fed by alarmist information, which was totally ungrounded, weighed heavily on the general atmosphere. So much so that, at the beginning of the inaugural session, we did not

know whether to congratulate the "courageous" or blame the "faint-hearted" who shied away. And yet this congress was going to be interesting and pleasant. With the territorial proximity of Europe,



globalisation of the law and the profession; and the charms of Tunisia flanked by the gentle shores of the Mediterranean and the oasis of the desert was not without a certain attraction.

But what could we do?

In France and Germany, the rumour grew that the congress would not take place... The delegations from the Slovakia and the Czech Republic dropped out because of the risks of bomb attacks and SARS.

Finally, following a welcoming speech, full of warmth and friendship, given by Mr. Mourad Skander, President of the National Order of Bailiffs (UIHJ) of Tunisia, Mr. Bechir Tekkari, Minister of Justice of Tunisia, formally opened the 18th Congress.

In his speech, Mr. Tekkari spoke about the action led by the government in favour of the profession of bailiff and judicial law and was very pleased with the structures put in place. He saluted President Skander and the Tunisian bailiffs for their receptivity in responding to the appeals made by international bodies. Thus, the Tunisian Order was one of the first among African and Arab countries to become a member of the UIHJ.

Mr. Tekkari hinted at the Hague Convention of 1965 when he indicated that Tunisia's adherence to this act was, at the present time, being examined by the government.



Roderick Macpherson,
Chairman of the Conference
Rapporteur général du Congrès



Bechir Tekkari
and **Mourad Skander**
Bechir Tekkari
et **Mourad Skander**

In his conclusion, the minister considered the prospects offered by globalisation and he confirmed that "the globalisation of law seemed possible and easy to implement from a theoretical point of view, as witnessed by the signature of various agreements" and, with regard to bailiffs, he finished his speech by underlining how much the promotion of the bailiff profession, the coordination and the reconciliation of positions and opinions for training and accreditation "constitute a means of achieving these objectives relating to law, which represents the most noble and advanced achievement of man throughout the different civilisations".

In his speech, President Isnard, mentioned the international situation and the war in Iraq to denounce the failure of diplomacy "in a simplistic concept, we could say that war is the sanction of diplomatic failure, as enforcement illustrates the reverse of voluntary performance". He compared the great world political (Society of Nations, the United Nations) and economic (WTO) organisations in order to denounce the discretion of lawyer organisations and to incite these latter organizations to assert their influence. In this regard, globalisation, a phenomenon with economic origins, opens up interesting perspectives as soon as the question of its supervision is asked, and in particular by the internationalisation of law.

Therefore, through the internationalisation of law, it would be possible to control the effects of "globalisation".

The president insisted on the importance of the international conference on the globalisation and internationalisation of law, listed in the two-day programme with the participation of organisations and experts among the most representative of the legal domain.

He greatly encouraged the organisers and the spokesmen of the different workshops, warmly saluted the "courageous" participants in the congress who had braved the pitfalls and highly complimented the organisers: the National Order of Tunisian Bailiffs and its President, Mr. Mourad Skander, Ms. Yacine Sene, President of the congress, Mr. Roderick Macpherson, general spokesman, as well as the secretariat of the UIHJ, Mr. Duperray and Mrs. Lozano.

He summed up by hoping that this congress contributed very modestly to the opening up of a true universal legal area and paid tribute to the President of the Republic of Tunisia for his particular attention to this great gathering.

The highest legal dignitaries of the country, as well as the Ambassadors of Romania and South Africa who took part in this formal opening ceremony were then invited to gather in the lounge for an exchange of pleasant recollections.



Allocution de Me Yacine Sene, présidente du congrès

Me Yacine Sene, dont beaucoup avaient encore en mémoire la remarquable prestation réalisée au congrès d'Athènes, qu'elle avait abordé en qualité de rapporteur, avait la lourde tâche de présider à l'organisation de la 18e édition du grand rendez-vous mondial des huissiers de justice.



*Yacine Sene,
Vice-président
of UIHJ
vice-présidente
de l'UIHJ*

Speech made by Ms. Yacine Sene, president of the congress

Ms. Yacine Sene, whose remarkable performance as a spokeswoman at the congress of Athens will remain in the memory of many participants, had the hard task of presiding over the organisation of the 18th edition of the worldwide meeting of bailiffs.

Dans son allocution, lors de la cérémonie d'ouverture, Me Sene déclinait son intervention en trois thèmes. La présidente ne devait pas manquer de souligner le caractère exceptionnel de ce congrès, première fenêtre de l'Union ouverte sur l'Afrique, une Afrique très peu représentée il y a sept ans à peine avant le congrès de Stockholm et désormais omniprésente dans notre organisation.

Grâce devait être rendue à nos merveilleux confrères tunisiens d'avoir su, malgré les écueils d'une politique internationale menaçante, mener à bien un tel projet qui aurait été, il y a peu encore, du domaine purement spéculatif. Le premier thème nous conduira, dira l'oratrice, vers la présentation d'une table ronde animée, autour du président Menut, par des huissiers de justice venant de tous les continents. Cette première approche nous permettra de jeter un regard différent sur des activités qui nous sont pourtant communes.

Les travaux du congrès, articulés autour du thème de la création d'un espace de justice mondial, se profilaient en terme de question : entre réalité et utopie qu'en sera-t-il ?

Le talent du rapporteur général Roderick Macpherson et la compétence des membres de la commission, Mme Hesslen, Me Jos Uitdehaag et Me Johan Fourie étaient le gage, à coup sûr, d'un important travail de fond, au demeurant illustré par l'ouvrage publié par les quatre rapporteurs.

Autre volet : celui relatif à la conférence internationale réunissant d'éminents experts conviés à s'exprimer sur le thème de la globalisation et la mondialisation du droit.

Enfin, dernier point : l'évasion des salles de réunion, c'est-à-dire la partie ludique pour laquelle la présidente prédisait quelques surprises.

Ponctuant ses propos par un vibrant hommage à ceux qui avaient beaucoup œuvré pour la réussite de ce congrès : l'Ordre national tunisien, rapporteurs, conférenciers, secrétariat, Me Sene adressait ses plus vifs remerciements aux autorités tunisiennes et au chef de l'Etat pour les marques d'intérêt qu'ils avaient bien voulu apporter à cette manifestation.

Elle souhaitait à tous un agréable séjour à Tunis.

In her speech, during the opening ceremony, Ms. Sene proposed a speech in three themes. The president also underlined the exceptional nature of this congress, the first window of the Union opened on Africa which was hardly represented just seven years ago at the Stockholm congress and which is now omnipresent in our organization.

Thanks must be given to our marvellous Tunisian colleagues for having accomplished such a project which, just a short time before, was purely speculative, and despite the pitfalls of a threatening international policy.

The first theme will lead us, said the speaker, towards the presentation of a round table with President Menut, and run by bailiffs from all continents. This first approach will enable us to examine differently the activities which, nevertheless, are common to all of us.

The work of the congress, around the theme of creating a worldwide legal area, emerged in the terms of the question: between reality and utopia, what is the position?

The talents of the general spokesman, Roderick Macpherson and the competence of the members of the commission, Mrs. Hesslen, Mr. Jos Uitdehaag and Mr. Johan Fourie guaranteed an important basic work, incidentally illustrated by the work published by the four spokesmen.

Another theme: relating to the international conference uniting eminent experts invited to give talks on the theme of the internationalisation and the globalisation of the law.

Finally, a last point: the flight from the meeting rooms, i.e the pleasant part for which the president predicted a few surprises.

Punctuating her remarks with a vibrant tribute to those who had worked so hard towards the success of the congress: the Tunisian National Order, spokesmen and women, speakers, secretariat, Ms. Sene expressed her heartfelt thanks to the Tunisian authorities and to the Head of State for their interest in this event.

She wished everyone a very pleasant stay in Tunis.

Séance audiovisuelle

Le film présenté par René Duperray retraçant les trois années d'activités de l'Union Internationale fut, comme par le passé, fortement apprécié.

Grand baroudeur, s'il en est, René Duperray a su présenter en trente minutes un ensemble kaléidoscopique de l'activité de l'Union sur les différents continents, retracés au travers des images recueillies aux quatre coins du monde.

Ainsi a-t-on pu apprécier l'action de l'UIHJ au travers de trois axes :

- l'information
- la formation
- son extension

L'information, l'UIHJ l'a portée auprès des nombreuses autorités gouvernementales et des organisations mondiales les plus

Représentatives.

Information encore au moyen des nombreux colloques ou séminaires réalisés çà et là avec la participation de ministres, hauts magistrats, professeurs d'universités et aussi professionnels du droit.

Le Magazine International, fort apprécié dans les pays en déficit de communication, s'est révélé être aussi un puissant instrument en terme de relais médiatiques.

La formation, prégnante dans le documentaire, a démontré toute la puissance attractive qu'elle exerçait en Europe et en Afrique.

L'extension de l'Union est illustrée

par un chiffre : 62, soit celui du nombre d'organisations membres de l'UIHJ (réduit à 58) après un toilettage voté au cours du conseil permanent.

Les séquences, éclairées par quelques actes d'exécution pris sur le vif ont pu convaincre que le métier d'huissier de justice est quasiment universel.

Moment ludique, sauf sans doute cet instant d'intense émotion provoquée par ce bouleversant arrêt sur une image, dédié à la mémoire de notre ami Sandy Walker dont les obsèques se déroulaient au même moment loin en Ecosse.

Audiovisual session

The film presented by René Duperray relating the three years of activities of the International Union were, as in the past, greatly appreciated.

With his unbounded energy, René Duperray presented, in thirty minutes, an entire kaleidoscope of activities of the Union throughout the various continents, related through images collected from the four corners of the earth.

Thus, we were able to appreciate the three lines of action of the UIHJ:

- information
- training
- expansion

The UIHJ has supplied information to numerous governmental authorities and the most representative of worldwide

organizations.

Information provided through numerous conferences or seminars organized here and there with the participation of ministers, top magistrates, university professors as well as legal professionals.

The International Magazine, which is greatly appreciated by countries lacking in communications, is also a powerful tool in terms of media relaying.

Training, ever present in the documentary, has shown the powerful attraction which it has inspired in Europe and in Africa.

The growth of the Union is shown

in one figure: 62, the number of member organizations of the UIHJ (reduced to 58) following a tidy-up voted during a permanent council meeting.

The sessions, clarified by a few on-the-spot execution measures, convinced everyone that the profession of bailiff is practically universal.

A pleasant interlude, except of course for this extremely emotional pause for reflection on an image, by way of credits, dedicated to the memory of our friend, Sandy Walker, whose funeral was taking place at the same time far away in Scotland.



Conférence Internationale sur la globalisation et la mondialisation du droit (8 mai 2003)

La conférence internationale sur la globalisation et la mondialisation du droit constituait l'un des temps forts de ce congrès. Animée par Leo Netten et Jean-Paul Spinelli, ce rendez-vous réunissait quelques uns des plus éminents représentants des plus importantes organisations internationales de droit judiciaire.

L'éclectisme de ses participants n'avait d'égal que le large éventail géographique de leur origine. Il s'agissait, alors qu'il n'est ici et là que discours sur la globalisation des marchés et la mondialisation du droit, d'entendre les exposés des plus grands spécialistes européens, américain, africains et asiatique directement en prise avec ces nouvelles doctrines "mondialistes". Leur expérience, leurs actions considérées à l'aune de la mondialisation du droit et, par incidence, à la création d'un espace de justice universel, étaient de nature à permettre de mieux appréhender ces notions encore bien abstraites pour la plupart des congressistes.

M. Mario Tenreiro, chef d'Unité à la Commission européenne direction "JAI" a présenté une remarquable contribution sur la "construction de l'espace européen de justice en matière civile et commerciale" en brossant, dans son introduction, depuis le Traité de Rome jusqu'au Conseil européen de Tampere de 1999 un bref historique sur la construction de l'espace européen de justice. La reconnaissance mutuelle, les premiers instruments (règlement sur l'exequatur en matière civile et commerciale et en matière matrimoniale) ont été évoqués pendant qu'était expliquée, avec grande clarté, la technique - pourtant complexe- de mise en œuvre des normes. Parmi les mesures visées par l'Union Européenne figurent l'information et l'amélioration des conditions d'accès à la justice dans les domaines civil et pénal. Enfin M. Tenreiro concluait en évoquant les perspectives d'avenir, dans le cadre notamment des réflexions ou des travaux menés avec la Conférence de La Haye, Unidroit, le Conseil de l'Europe...

M. Christophe Bernasconi, premier secrétaire de la Conférence de La Haye a présenté cette grande institution, et son "empire" notamment dans la dimension de la Convention de 1965 sur la signification des actes, dont l'application s'étend sur plus de 60 pays. Il s'est félicité des relations entretenues avec l'UIHJ et de la fructueuse coopération qui s'est instaurée entre les deux organisations. La Convention du 15 novembre 1965 sur la signification des actes a bien évidemment été au centre du discours de



*Mario Tenreiro, chef d'unité à la Commission européenne
Head Unit at the European Commission*

M. Bernasconi qui a mis à profit sa présence à Tunis pour lancer un appel aux Etats et les inviter à adhérer à la Conférence. Le premier secrétaire de la Conférence a par ailleurs indiqué qu'un nouveau manuel pratique sur l'usage de cette Convention était à l'étude.

M. Kwawo Lucien Johnson, secrétaire permanent de l'OHADA, a traité de "l'innovation du droit des affaires en Afrique à travers l'OHADA". A cet égard, l'éminent orateur a développé les fondements et l'avenir de l'OHADA en évoquant le contexte juridique qui avait entouré l'avènement de l'OHADA et dont la cause trouvait son origine dans le désir affiché par les états de la zone de remédier à l'insécurité juridique qui menaçait les affaires. Cette insécurité juridique s'expliquerait par la désuétude des législations des pays concernés dont beaucoup remontaient encore, à l'époque précédant leur indépendance. Liberté d'entreprise considérée à l'échelle de la mondialisation, assainissement de l'activité examinée sous l'angle d'une stratégie de groupe, investissements envisagés par l'effet d'un courant de confiance interne renouvelé, tels sont quelques unes des grandes orientations qui ont inspiré l'OHADA, organisation typiquement africaine, qui regroupe 16 pays sous l'égide d'un traité signé à Port-Louis le 17 octobre 1993. En vertu de ce traité 8 actes uniformes ont déjà été publiés, aussi divers que ceux portant, par exemple,



Frédérique Ferrand, professeur à l'Université de Lyon (France), membre d'Unidroit
Professor at the University of Lyon (France), member of Unidroit

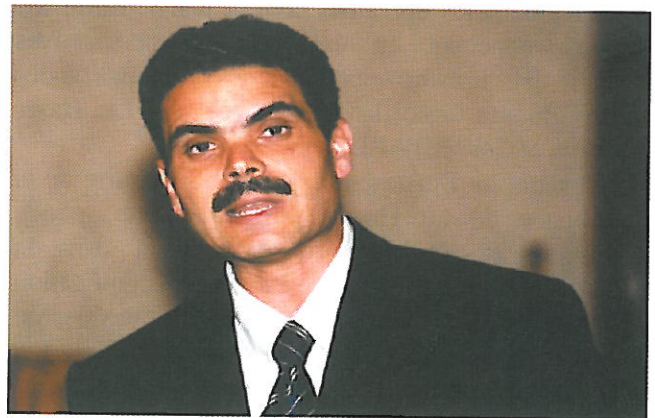
Sur l'organisation des procédures ou sur l'harmonisation des comptabilités des entreprises. L'OHADA comporte un secrétariat général, une école de la magistrature et une Cour commune de justice et d'arbitrage.

Mme Frédérique Ferrand, professeur à l'Université de Lyon, membre d'Unidroit a développé le thème de la "procédure civile mondiale modélisée : le projet, Ali-Unidroit, de principes et règles de procédure civile transnationale". Mme Ferrand a successivement abordé dans un riche exposé empreint d'une grande clarté le rôle et la place d'Unidroit dans le monde et l'action de l'American Law Institute au travers des objectifs visés par ses membres. Unidroit est une organisation intergouvernementale indépendante qui rassemble 59 Etats dans le monde et qui a vocation à promouvoir l'élaboration de conventions, études, projets destinés à promouvoir l'harmonisation et la coordination du droit privé des Etats. L'American Law Institute a pour objectif de favoriser, la clarification et la simplification de la loi et de garantir une meilleure adaptation aux besoins sociaux, une meilleure administration de la justice et d'encourager les travaux juridiques et scientifiques. Son président est M. Geoffrey Hazard, professeur à l'Université de Pennsylvanie. Unidroit et Ali se sont unis pour présenter aux Etats un projet de mise en œuvre de règles de procédure civile transnationales applicables aux litiges du commerce international. Le but final tient dans l'énonciation de principes qui tendent à élaborer "une mondialisation du procès" au travers de ce que les traditionalistes, adeptes de la loi civile, appelleraient un "code mondial de procédure". La recherche d'une technique commune, dans la fixation des principes et des règles, a alimenté la plupart des travaux menés

depuis de nombreuses années par les experts du groupe qui ont toujours veillé à préserver un modèle de procès équitable moderne et protecteur des justiciables.

L'orateur suivant **Me Roger Dujardin**, huissier de justice, vice-président de l'UIHJ, entreprit de démontrer avec son aisance habituelle sous le thème " la globalisation et la qualité du droit " l'intérêt de délimiter les notions de " globalisation économique du droit " et de " mondialisation du droit " une nuance, certes fine, mais pertinente au regard des conséquences de la globalisation qui militent pour une standardisation du droit. Mais, plus au-delà, l'élément fort de l'intervention de Me Dujardin devait s'articuler autour des dangers que les médias peuvent faire courir pour la justice. Le manque de sérénité de la justice, qu'illustre par exemple une forêt de micros ou de caméras dressés autour d'accusés ou de détenus, ou encore les images propagées par la télévision, saisissant dans des affaires judiciaires des séquences savamment sélectionnées et puissamment suggestives pour le téléspectateur, sont autant d'éléments dévastateurs pour l'image de l'institution. Ceci a conduit Me Dujardin à s'interroger très légitimement sur le déséquilibre des régimes de déontologie des agents médiatiques et sur celui des acteurs de justice en émettant l'avis que le populisme est un danger pour la justice. Seule, selon l'intervenant, une séparation stricte entre les pouvoirs serait en mesure de garantir un état de droit et un fonctionnement correct des règles démocratiques pour le plus grand profit de la nécessaire distinction qu'imposent les deux notions de " droit de la mondialisation " et de " mondialisation du droit ".

Le professeur Hubert Reid, ancien doyen de la faculté de droit de l'Université Laval du Québec au Canada, à l'entame d'un brillant exposé sur " la procédure civile



Nadhir Ben Ammou, professeur à la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis (Tunisie)
Professor at the Science and Law Faculty of Tunis (Tunisia)



Roger Dujardin, vice-président de l'UIHJ
Vice-president of UIHJ

et les litiges transnationaux : quelles perspectives d'avenir ? " s'interrogeait sur le phénomène de la mondialisation qui ne devrait pas se limiter au commerce, d'où l'intérêt de la réflexion lancée par l'UIHJ sur l'avenir d'une procédure civile transnationale. L'expérience du Canada, Etat fédéral mixte, rompu au bijuridisme et au bilinguisme s'insérait très opportunément dans le thème de la conférence. Au point de vue juridique le modèle québécois de code de procédure civile mâtiné de Common Law (ex. action collective de " class-action) et récemment modifié, permet d'enchaîner le passage d'une langue à l'autre, du droit privé au droit public, de la législation québécoise à la législation fédérale et du droit civil à la Common Law ! S'agissant de la procédure civile transnationale, le professeur Reid devait se montrer très partagé, notamment sur la conception du projet de " sorte de code judiciaire transnational " proposé par Unidroit/Ali. Selon M. Reid le projet énonce cependant des principes dont la plupart pourraient servir d'assise à une procédure civile transnationale. L'intervenant se montrait plus réticent à adhérer aux règles particulières relatives au déroulement de l'instance dans les litiges transnationaux, surtout si celles-ci sont appelées à s'appliquer aux seules affaires commerciales.

Après l'Amérique du Nord, l'Afrique Australe devait faire entendre sa voix par l'intermédiaire de son éminent ambassadeur le **professeur André Thomashausen** de l'Université de Pretoria (Afrique du sud). Sous le titre de la " coopération légale par des associés inégaux : l'exécution de la loi à travers les frontières des pays du SADC " (SADC : communauté de l'Afrique Australe du Développement), le professeur Thomashausen devait nous révéler toute la difficulté de créer des mouvements de synergie au

travers des 14 pays formant la SADC, secteur géographique puissamment ballotté entre l'influence de la Common Law, le droit de tradition Romano-hollandais, le droit belge, portugais ou de simple inspiration socialiste. Là, réside une différence essentielle avec la zone OHADA qui paraît davantage privilégiée avec une unité de langue et de principes juridiques (français) et une structure monétaire identique (le Franc CFA). La SADC, issue du Traité de Windhoek de 1992, a pour objectif " d'atteindre la croissance économique, la stabilité politique et la sécurité de tous ses membres à travers la promotion du développement soutenable ". Pour les pays concernés, l'harmonisation est devenue un engagement légal international matérialisé par la mise en œuvre d'un certain nombre de protocoles. Nous ne résisterons pas au désir de reproduire le mot de conclusion du professeur Thomashausen : " nous devons prévoir encore d'autres déclinis tranchants au niveau des investissements étrangers en Afrique si les systèmes de droit ne sont pas modernisés et soutenus par une justice appropriée et rehaussée à des niveaux de compétence acceptables par le reste du monde ". Combien de tels propos sont-ils réconfortants pour l'UIHJ qui ne cesse de défendre la thèse selon laquelle le défaut d'institutions judiciaires fortes et d'un droit de l'exécution efficace rebute les investisseurs d'un naturel frileux face à l'insécurité juridique.

Le dernier spécialiste, ne fut pas le moindre, car son intervention était fort attendue. Le **professeur Kazuhiko Yamamoto** de l'Université de Hitotsubashi au Japon, bien connu en Europe (Conseil de l'Europe- Université de Lyon (France) vint apporter, ce qui fut une grande innovation, la touche académique de l'Asie, en traçant l'esquisse du droit judiciaire japonais, au demeurant source d'influence continentale et de surcroît ouvert aux perspectives de la mondialisation du droit. En préambule, le professeur Yamamoto avait dressé un bref aperçu historique en remontant aux sources dont s'était inspiré son pays, dans le droit civil et la procédure civile, en rappelant l'alternative qui avait marqué le Japon en matière de culture juridique oscillant entre droit français et droit allemand. Néanmoins la procédure civile reste encore très nettement empreintes des principes du droit français, amputés du domaine de la preuve par le droit américain, " finalement le droit japonais est aujourd'hui une juxtaposition de beaucoup de systèmes juridiques très variés ". Poursuivant avec tout le talent qui le caractérise son exposé, M. Yamamoto abordait



Jean-Paul Spinelli, membre de l'UIHJ
Member of UIHJ

la coopération juridique du Japon avec les états de la région, soulignant la forte demande venant de pays en phase de reconstruction de leur système judiciaire (Chine, Viêtnam, Cambodge). L'intervenant expliquait le concept raffiné de la culture asiatique modelé, suivant la technique occidentale et son adaptation traditionnelle. Tel est à l'heure actuelle le sens de la contribution du Japon " autrement dit l'application littérale de la mondialisation du droit ".

Il restait à M. Nadhir Ben Ammou, professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis à entreprendre le difficile travail de synthèse. La tâche n'était pas aisée car la qualité des experts qui s'étaient succédés, conjuguée à l'étendu de leur domaine d'intervention souvent spécialisé, ne facilitait pas l'élaboration d'un schéma directeur de type classique. Le mérite du professeur Ben Ammou fut d'autant plus grand d'être parvenu à dresser un rapport à la fois original dans sa conception et porteur d'espoir dans sa finalité. La mondialisation du droit selon M. Ben Ammou peut apparaître, selon les esprits optimistes ou pessimistes, relever du domaine du possible ou du domaine de l'utopie, mais quelle que soit la forme qu'elle prendra il s'agit d'une réalité incontournable qui nécessite d'en connaître les enjeux, les moyens et les limites. Plaidant pour une harmonisation, même limitée qui serait de nature à dissiper les craintes qu'éprouvent les plaideurs face à un système judiciaire étranger, le professeur Ben Ammou s'interrogeait : la mondialisation du droit processuel et celles des procédures d'exécution est-elle concevable en dehors d'une mondialisation du droit substantiel ? La question, observait le rapporteur, n'avait pas été posée, la plupart des intervenants ayant insisté sur le droit matériel et faisant ressortir la nécessité d'une harmonisation des

procédures d'exécution seule susceptible d'assurer la mondialisation du droit. Ainsi a-t-on obtenu la certitude au travers des contributions, que la mondialisation

exige de la part des Etats un changement de mentalité et de comportement, à défaut de quoi tout projet ne peut qu'être purement spéculatif. Saluant l'importance de l'œuvre de la Conférence de La Haye de droit International privé, l'orateur passait en revue les différentes organisations politiques mondiales pour nous faire remarquer combien les expériences régionales de " communautarisation " du droit dans l'Union Européenne et la création des Actes Uniformes autour du traité de l'OHADA étaient signe d'intégration sur le plan universel. Il est vrai que dans ces deux cas les territoires concernés bénéficient d'éléments de convergence très favorables.

Au demeurant, le particularisme affiché par le Canada qui allie allégrement Common Law et code civil ou encore par le Japon, mélange de culture, romano-germanique- (droit allemand) et latino-romain (droit français) et Common Law (droit américain) n'est pas sans susciter quelques réflexions sur l'art de concilier le mélange des cultures, d'autant que le Japon déploie aujourd'hui son influence vers ses voisins asiatiques (Cambodge, Vietnam...). Voilà de quoi engendrer la méditation. Parachevant son discours sur l'harmonisation, le professeur Ben Ammou se référait au projet Ali/Unidroit pour déclarer : " une telle technique présente l'avantage de procéder à la construction progressive et raisonnée d'un droit mondialisé. Les solutions proposées sont confrontées aux besoins de la pratique, elles seront maintenues, améliorées ou abandonnées en fonction de ses besoins ". Enfin, l'intervenant concluait en affirmant que l'action qui consiste à mondialiser le droit ne comporte pas d'alternative : " il s'agit d'aboutir à une sorte d'espéranto juridique sans a priori, sans prédominance d'un système sur les autres. C'est-à-dire que la mondialisation du droit est possible à condition qu'elle soit construite sur le raisonnable et qu'elle tende au juste ".

Voilà qui ouvre la voie vers beaucoup d'autres réflexions.

